

8 avril 1991 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à la télévision polonaise le 8 avril 1991, sur le renforcement des relations entre la CEE et les pays de l'Est, les relations franco- polonaises notamment dans le domaine économique et sur les pays baltes, Paris le 8 avril 1991.

QUESTION.- Monsieur le Président, nous aimerions que vous nous parliez de la politique des Douze vis-à-vis de l'Europe de l'Est en général et vis-à-vis, surtout, de la Pologne. C'est un sujet assez vaste, mais nous aimerions savoir votre position là-dessus d'aujourd'hui car cela change tout le temps ?

- LE PRESIDENT.- Ma position ne change pas tout le temps. Les dispositions des uns et des autres évoluent avec la propre évolution des différents pays d'Europe centrale ou orientale. Pour ce qui touche la Pologne la situation me paraît claire. D'un côté, il existe la Communauté européenne. Elle comporte douze pays. Ces douze pays comptent au total 340 millions d'habitants. C'est une zone que l'on peut qualifier de prospère en tenant compte de tous les domaines où il y aurait beaucoup de progrès à accomplir et des régions qui se trouvent aujourd'hui en retard mais l'ensemble des dispositions prises donne à cette communauté une force considérable. Mais voici qu'un certain nombre de pays qui hier relevaient de la tutelle de l'Union soviétique, ont retrouvé leur pleine souveraineté, leur liberté d'action, le choix de leur devenir politique et chacun d'entre eux s'interroge sur son avenir. Ils ont, notamment la Pologne, fait le choix de la démocratie. Ils ne sont plus dans l'ensemble antérieur, ils ne sont pas non plus dans un nouvel ensemble. Donc ils sont un peu tout seuls et leur situation économique est difficile. Dans une situation politique non encore totalement stabilisée, il est donc très important pour ces pays-là d'être bien adossés à des entités politiques et économiques fortes. Dans l'immédiat, il y a la Communauté et j'ai recommandé au sein de la Communauté le développement d'accords d'association entre les Douze et tel ou tel pays notamment la Pologne, pour leur permettre de trouver le concours, l'amitié et, déjà, un contrat intéressant avec leurs voisins de l'Ouest. Cela ne suffira pas, cela ne peut être qu'une phase initiale dont je ne peux pas estimer la durée. Voilà pourquoi il faut déjà penser à l'élargissement de la Communauté. Mais ce n'est pas un problème facile. Il est déjà posé pour l'Autriche. Il a été posé par la Turquie. On peut penser que d'autres pays - on entend parfois parler de la Suède - désireraient s'agréger à la Communauté. Les pays de libre échange souhaitent eux aussi avoir des accords particuliers plus étroits avec la Communauté. Cela fait beaucoup de monde et la Communauté a elle-même des problèmes difficiles dont la prochaine étape sera la création du marché unique au début de 1993. Je ne vois donc pas la Communauté prête à s'élargir avant d'avoir assis ses nouvelles bases. Il faudra donc attendre plusieurs années avant d'y parvenir mais enfin la perspective est tracée : la Pologne devrait normalement appartenir à la Communauté élargie. C'est d'ailleurs dans ce sens que la France entend agir.

Nous allons d'autre part, M. Walesa et moi-même, au nom de la Pologne et de la France signer

mardi un Traité d'amitié et de solidarité qui comprendra notamment l'ouverture vers l'adhésion de la Pologne. J'ai moi-même dessiné ce que pourrait être la carte de l'Europe un peu plus tard en préconisant la création d'une confédération européenne parce que la Communauté est très contraignante. Ceux qui font partie de la Communauté, les Douze, doivent se soumettre à des décisions communes qui ne sont pas faciles à respecter. Est-ce que la Pologne et d'autres pays sont prêts à se soumettre à ces conditions ? Il faudra qu'il y ait d'ici là sans doute des progrès et une stabilité économique. Donc dans un premier temps : association. En perspective l'adhésion à la Communauté et, d'une façon plus large, la réunion des pays du continent européen dans une Confédération qui donnerait à chacun des droits d'égalité.\

QUESTION.- Monsieur le Président, la Pologne est sérieusement endettée vis-à-vis de la France. Nous avons 5 milliards 200 millions de dollars à vous rembourser. Est-ce qu'après la décision du Club de Paris et celle du Président des Etats-Unis vous êtes prêt à réduire une certaine partie de ce bagage financier ?

- LE PRESIDENT.- Nous venons de le réduire de 50 %. Ce n'est pas négligeable et nous avons insisté, nous nous sommes faits les avocats de la Pologne pour que l'ensemble des pays du Club de Paris puisse aller dans ce sens. Je crois pouvoir vous dire que le gouvernement est disposé à faire quelque chose de plus par conversion de dettes en investissements pour un montant entre 2 et 3 milliards de francs, soit 10 % de l'encours des dettes. Il appartiendra au gouvernement et aux deux ministres des finances d'en discuter au cours des prochains jours.\

QUESTION.- Vous avez parlé, monsieur le Président, de l'accélération dans les contacts notamment économiques. La France, pour le moment, est un partenaire de la Pologne. Est-ce que vous voyez des possibilités pour renforcer ce partenariat c'est-à-dire de passer au deuxième, troisième, ou quatrième rang ? Est-il possible d'autre part de changer les taux d'intérêt de la COFACE qui dans un certain sens rendent difficiles des investissements de businessmen français en Pologne.

- LE PRESIDENT.- Je ne pense pas que cela soit une décision à prendre d'ici quelque temps, parce que, déjà, nous nous trouvons extrêmement gênés par la multiplicité, la très grande importance des sommes qui nous sont dues par beaucoup de pays dans le monde et qui ne nous sont pas remboursées. De ce fait, nous éprouvons des difficultés financières et la COFACE, elle-même, se trouve peser lourdement sur nos finances publiques. Donc je ne pense pas qu'il serait sage de faire disparaître ou de réduire les conditions posées. Ce qui est vrai, c'est que la France a l'ambition d'être un partenaire commercial important, c'est déjà un partenaire politique important pour la Pologne. Cela dépend beaucoup aussi de nos entreprises et nous les encourageons à s'orienter vers ce marché qui, en effet, est tout à fait ouvert. Et on nous a dit cent fois du côté polonais, le désir vif de voir la France davantage présente qu'elle ne l'est. J'insisterai dans ce sens.\

QUESTION.- A l'occasion de la signature du Traité d'amitié et de solidarité entre la France et la Pologne, il nous revient à l'esprit, l'autre traité signé avant la deuxième guerre mondiale, à cause duquel la France a déclaré la guerre le 3 septembre 1939. Mais, en même temps, la France a construit la ligne Maginot qui pendant un an a produit plutôt la politique défensive. De temps en temps, nous avons dans l'esprit qu'entre la France et la Pologne il y a un grand amour, que c'est un mariage d'amour, mais un mariage non consommé. Est-ce que cette fois-ci nous pouvons espérer que ce mariage dont le contrat sera signé demain sera un mariage consommé ?

- LE PRESIDENT.- J'avais envie de vous poser la même question ! Vous venez de raconter l'histoire par rapport à la France, mais moi je pourrais vous raconter la même histoire par rapport à la Pologne. Est-il absolument certain qu'avant la guerre de 1939, la Pologne s'est toujours trouvée aux côtés de la France dans des conditions qui étaient souhaitables ? Il en va de ce couple comme de beaucoup de couples. Il y a parfois des orages, même parfois des infidélités ! Ce qui est quand même très important à constater, c'est qu'à travers les siècles, l'amitié est quand même restée plus forte que tout le reste. Donc, par rapport à 1939, la guerre avec la Pologne a été à l'origine de l'engagement de la France, alors que la France ne s'était pas engagée un peu plus tôt au moment des graves événements qui avaient frappé la

Tchécoslovaquie. C'est dire à quel point nos prédécesseurs de l'époque, les dirigeants français de

nécessaire. C'est dire à quel point nos prédécesseurs de l'époque, les dirigeants français de l'époque ont ressenti, conformément à une longue tradition qu'il fallait intervenir, mais les malentendus précédents je crois relevaient d'une responsabilité mutuelle, réciproque et pas simplement française. Alors, est-ce que cela sera durable ? Je l'espère. Lorsque la Pologne est redevenue vraiment libre, il s'est agi de traité, de traité de paix. Il y avait les quatre pays vainqueurs de la dernière guerre mondiale, caution de l'équilibre général. Ces quatre pays avaient des droits particuliers en Allemagne et tout de suite la France a posé le problème de la frontière allemande de l'est, c'est-à-dire la frontière avec la Pologne. La France a pris l'initiative de plaider pour que la Pologne fût véritablement présente dans ces traités chaque fois que ses intérêts à elle, Pologne, seraient en jeu, ce qui a été fait. On dit les accords 4 plus 2 mais cela a été souvent 5 plus 2, en tous cas pour tout ce qui touche aux frontières de telle sorte qu'il me semble que dès la première minute la France s'est révélée comme je le désirais et comme c'était notre devoir l'amie proche de la Pologne. Je vais vous faire une confidence, cela n'a pas été aussi facile à obtenir que vous pourriez le penser.\

QUESTION.- Vous voulez nous dire que ce mariage sera davantage consommé ?

- LE PRESIDENT.- Il l'est déjà. Pour la fixation de vos frontières je viens de vous le dire, pour la coopération avec votre pays, nous avons fait un plan à l'automne 1989 tournant autour de 4 milliards de francs et puis ensuite nous avons été l'élément moteur de l'accord du Club de Paris sur la réduction de 50 % de votre dette. Nous avons fait, nous sommes disposés à faire davantage mais je ne peux pas dire comment, de quelle façon, cela n'est pas de mon domaine c'est au gouvernement d'en décider et puis il n'y a pas une occasion qui soit manquée par la France. Je suis moi-même allé dans votre pays. Je me souviens d'avoir rencontré M. Walesa à Gdansk. Il m'a reçu chez lui. J'avais déjà reçu le Président Polonais précédent, M. Jaruzelski. J'ai reçu par la suite M. Jaruzelski et M. Mazowiecki. Nous avons ensemble géré la période intermédiaire qui a précédé l'installation définitive du système démocratique aujourd'hui présidé par M. Walesa. Donc nous sommes deux compagnons de voyage et nous n'avons pas l'intention d'arrêter là.

- QUESTION.- Nous demandons que vous soyez encore plus présent en Pologne.

- LE PRESIDENT.- Nous ne demandons pas mieux. Il faut que la Pologne facilite notre travail. Il y a l'amour, je pense qu'il y a aussi le plaisir et je pense qu'on peut très bien y ajouter la force des liens dans la fidélité. Cela nécessite de part et d'autre une grande vigilance.

- QUESTION.- Comment appréciez-vous les changements politiques et économiques en Pologne ?

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas d'opinion à exprimer. Je trouve que la Pologne est gérée sérieusement. Sa situation est vraiment difficile. Il faut beaucoup de courage civique pour parvenir à redresser cette situation. Le gouvernement précédent avait accompli sa tâche avec beaucoup de dignité et de courage. L'actuel continue. Je n'ai pas à porter de jugement sinon à exprimer des espérances, des vœux. Je vais d'ailleurs profiter de votre question pour dire à quel point j'aimerais que ceux qui m'entendent, vos compatriotes polonais, sachent l'amitié que je leur porte et les souhaits que je forme pour leur réussite. Notre conversation devrait déjà signifier que la France a déjà fait beaucoup et que si elle peut faire davantage, elle ne manquera pas de le faire.\

QUESTION.- Cette télévision est aussi diffusée dans les pays baltes. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, à dire à ces peuples qui souffrent ?

- LE PRESIDENT.- Nous avons déjà reçu plusieurs dirigeants des pays Baltes. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Landsbergis comme j'avais rencontré Mme le Premier ministre de Lituanie. J'ai eu l'occasion de discuter avec d'autres personnalités et je leur ai rappelé chaque fois que la France était l'un des pays qui n'avait pas cessé de reconnaître la souveraineté lituanienne, que nous étions toujours dépositaires d'une partie de l'or lituanien, que nous n'avions jamais rétrocedé à d'autres et nous attendions le jour où il nous serait réclamé la situation enfin devenue stable. C'est dire que nous avons toujours préservé le droit. Maintenant les pays Baltes dans leur ensemble se trouvent dans une situation difficile. L'Union soviétique en tant que telle a été admise dans les instances internationales en comptant dans son sein toute une série de Républiques dont font partie les Républiques baltes. Il y a donc une certaine confusion qui s'est

établie entre le droit international et le droit interne. Aussi respectueux que je sois du droit interne, la France n'a pas manqué, en compagnie de l'Allemagne, de marquer son désir de voir respecter les droits des citoyens dans les pays Baltes. Nous ne sommes pas intervenus davantage, estimant que l'évolution de l'Union soviétique telle que nous la souhaitons devrait permettre de satisfaire les aspirations baltes mais nous pensons que le dialogue est préférable au conflit.\